

N° 2024-093

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32,
VU la demande des entreprises Allez et ENEDIS pour la livraison d'un transformateur,

CONSIDERANT une coupure électrique programmée par ENEDIS, route de Tresses (entre la rue de Cadène et le rondpoint de Regeon), la circulation sera interdite (sauf bus de ville) et une déviation sera mise en place par l'entreprise Allez, 15 rue de Ricodonne, 33450, Saint-Loubès.

ARRETE

ARTICLE 1er - La circulation sera fermée route de Tresses à tous les véhicules (sauf bus de ville) le 3 juillet 2024 de 7h00 à 17h00.

ARTICLE 2 – Une déviation sera mise en place par l'entreprise Allez, depuis la rue de Cadène et la route de Fargues vers la rue Augustin Daureau en direction de la route de Tresses.
Depuis Carignan de Bordeaux vers rue de Cabannes et rue de Cadène en direction de Bouliac.

ARTICLE 3- Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de l'ordre.

ARTICLE 4- Ampliation sera adressée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 17 juin 2024
Le Maire, par délégation

Laurent JANSONNIE

